

# MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUTS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAHARATI 27. — N° 37.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 13 tepecta 1878.

**RIX DE L'ABONNEMENT (paquet d'années):**  
 Un an ..... 18 fr.  
 Six mois ..... 10 »  
 Trois mois ..... 6 »  
 Un numéro: 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

**RIX DES ANNONCES (paquet d'années):**  
 Les 20 premières lignes ..... 50 c. ligne  
 Au-dessus de 20 lignes ..... 25  
 Les annonces répétées se valent moitié de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Avis administratif. — Arrêts de la haute-cour tahitienne.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles locales. — Bulletin télégraphique.  
 • **Le Tourville.** — Le photographe danois. — La biologie. — Échecs divers.  
 Mouvement commercial. — Carrière. — Annonces. — Scénario. — Observations météorologiques.

## PARTIE OFFICIELLE

### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Le courrier le **Second** quittera Paopée le 20 septembre prochain. Il touchera successivement aux îles Smoo et Fidji et à la Nouvelle-Calédonie, et fera ensuite route pour Valparaiso, où il arrivera dans le courant de janvier prochain. Le **Second** prendra les sacs de correspondance qui lui seront remis par la poste pour ces différentes destinations. 2—2

### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### HAUTE-COUR TAHITIENNE

Troisième Session de l'année 1877

PRÉSIDENCE DE M. PINAUDIER.

**Assemblée du 2 Juillet 1877.**  
 N° 712. — Entre l'Église de Teihoua à Faia, demandant à Teahupo, appellation, d'une part;  
 Et le sieur Ota à Pita, demeurant à Teahupo, intimé, sans demander qu'il soit admis au rôle de l'Église, d'autre part;  
 Au sujet d'un terrain sis au district de Teahupo et du ruisseau Fora; lequel terrain l'appellation du nom de Teihoua et l'intimité de Teahupo; et sur un appel formé le 22 mars dernier, par la dame Tetumama, d'un jugement du conseil de ce district du 10 mai qui reconnaît que le terrain appartient aux deux parties en cause.

La cour, Considérant que l'appel de la dame Tetumama est régulier en la forme et fait dans les délais, mais que celui du sieur Ota n'est pas fait dans les délais, ni selon la forme voulue par la loi;

Considérant que, par suite, il y a lieu de prononcer seulement sur les griefs de l'appellante; et qu'à cet égard, il résulte de la disposition des témoins entendus que les parties paraissent avoir des droits égaux sur le terrain contesté, qui formerait deux terres, de sorte qu'il y a lieu de confirmer le jugement et l'appel, sauf à lui faire déterminer les droits des parties;

Sur l'appel de la dame Teihoua, femme Tetumama, et déclare au contraire l'appel du sieur Ota non recevable; et le fond, confirme le jugement dont est appel et déboute les parties de toutes leurs conclusions contraires; ordonne que le terrain contesté sera partagé par moitié entre les deux parties en cause, et qu'elles qu'elles agissent, chacune d'elles jouissant la moitié qui est de son côté; celle de la dame Tetumama portant le nom de Terre Teihoua et celle du sieur Ota portant le nom de Terre Teahupo; confisque l'amende de fol appel versée par l'appellante et la condamne aux dépens, liquidés à la somme de...

**Assemblée des 3 et 4 Juillet 1877.**  
 N° 713. — Entre: 1° la Reine Pomare IV, appellante, d'une part;  
 2° Le sieur Mohorari, ou Meho, ou Teuhari, demeurant à Paea, intimé, d'autre part;  
 Et la dame Mahanua, épouse du sieur Mahanua, avec lequel elle demeure à Paea, également intimé, encore d'autre part;  
 Et le sieur Mahanua à Maratatia, demeurant à Hitiata, aussi intimé, encore d'autre part;

Au sujet des vingt et une terres sises au district d'Hitiata, et sur un appel formé le 17 mars dernier par le sieur Ariane d'un jugement du conseil du district de Mahanua, remplacé le conseil du district d'Hitiata empêché, rendu le 4 août 1877.

La cour, Considérant que l'appel du sieur Ariane a déjà été roto en la forme par l'arrêt du 18 juin dernier; et attendu au fond:

Considérant que, d'après l'enquête faite devant la cour, il résulte que les trois parties restent en cause par suite d'abus persistents et honteux par leur descendant de la dame Tetumama, ancienne chefesse d'Hitiata, décédée en 1849, et qui étoit elle-même propriétaire des vingt et une terres contestées, sans qu'il soit possible à la cour de préciser si l'une desdites parties se trouve être plus proche que les autres: de sorte qu'il étoit et est juste en pareil cas d'attribuer toutes lesdites terres aux trois parties en cause également entre elles; mais en tenant compte toutefois de ce fait, que la dame Mahanua, par ses conclusions écrites et par son défendeur, a déclaré qu'elle se réclame que la terre Teahupo, laquelle, selon la déclaration unanime de toutes les parties, n'a que sa valeur à peu près égale à celle de chacune des autres terres en contestation.

Considérant qu'il est de principe que les tribunaux ne peuvent et ne doivent donner plus qu'il leur est demandé; de sorte qu'il y aura lieu seulement d'accorder à la dame Mahanua la seule terre qu'elle demande;

Considérant que rien n'indique qu'elle ait fait cette restriction d'ailleurs; premiers juges, qui, d'ailleurs, étoient restés des droits égaux aux trois parties en cause, sans faire aucune attribution des terres, de sorte que le présent arrêt n'est qu'une confirmation du jugement attaqué, tout en spécifiant la part des parties selon leurs droits et leur demande; Par ces motifs,

Confirme le jugement dont est appel, rendu le 3 février 1877 par le conseil du district de Mahanua, mais en réduisant les droits respectifs des parties sur les terres contestées; dit que la terre Teahupo est la propriété exclusive de la dame Mahanua, pour elle et ses sœurs, et que les vingt autres terres appartenent conjointement à l'appellante pour chaque moitié à la Reine Pomare et au sieur Meho, ou Mohorari, ordonne la confiscation de l'amende d'appel versée par l'appellante, et condamne celle-ci aux frais dudit appel.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Paopée, le 13 septembre 1878.

Les fêtes instituées pour célébrer l'anniversaire de l'établissement du Protectorat français en Océanie ont eu lieu conformément au programme, sans quelques légères modifications, et ont été célébrées par la plume qui a signalé la matinée du 9, au moment même de l'ouverture du concours agricole et industriel. Le temps pendant la journée du 10 a été des plus favorables pour les régates et le spectacle du soir; la journée du 11 n'a pas été moins bonne pour la distribution des primes aux exposants. Les deux jeux sur l'avenue Sainte-Anne et les courses de chevaux à Faaitua.

A six heures précises, un éclair sillonna le ciel et l'on entendit gronder au loin un coup de tonnerre majestueux qui sembla arriver à point pour clore les fêtes. Le fil paré et masqué, ouvert au Gouvernement à 8 heures, s'est prolongé jusqu'à 11 heures 1/2 du matin. Nous croyons savoir qu'un grand concours général de ces fêtes est en préparation et qu'il sera prochainement publié au *Messenger*.

Au annonce une deuxième représentation théâtrale pour le soir vendredi. C'est une excellente preuve du succès de la première.

**Partagés ran no te 3 et 4 tarari 1877.**  
 N° 713. — Entre: 1° l'Aril vahine, femme Pinaki, d'une part;  
 2° Te taata ra, ou Tehe, ou Meho, ou Teuhari, demeurant à Paea, intimé, d'autre part;  
 Et le sieur Meho, ou Meho, ou Teuhari, demeurant à Paea, intimé, encore d'autre part;

## Départ du courrier.

Le paquebot *Paloma* partira le dimanche 15 septembre 1878 pour aller porter la correspondance à San-Francisco. Les lettres seront fermées le matin pour à huit heures du matin.

## BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches reçues du Gouverneur de San Francisco.

## ANGLETERRE.

London, 16 juillet. — Un grand nombre de lords et de membres de la Chambre des communes se sont rendus à Downes aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue aux plénipotentiaires. Le maire et la corporation de la Cité présentèrent une adresse de félicitations. Lord Beaconsfield, un train spécial préparé pour les plénipotentiaires les amena à la station de Charing-Cross. Lord Lennox est chargé d'organiser la démonstration de bienvenue.

London, 16 juillet, 4 heures du soir. — Une foule immense encombre les abords de Charing Cross et de Trafalgar Square. Le passage est intercepté dans le Strand et à Whitehall. L'hôtel Charing-Cross est provisoirement fermé que les deux côtés du Downing-street. On remarque beaucoup de pavillons américains. Dans Whitehall on a installé des sièges pour 500 amis des lords d'aristocratie. Downing-street est réservé pour les membres du Parlement. La circulation des voitures est interrompue un quart pour laisser passer le cortège de lord Beaconsfield. La gare de Charing Cross est tapissée de fleurs et magnifiquement décorée avec les couleurs nationales des nations qui ont pris part au Congrès. — On lit dans le Times : « Lord Beaconsfield sera fêté aujourd'hui comme le principal acteur d'un des plus honorables triomphes diplomatiques du siècle d'Angleterre. » A la renommée d'un homme d'Etat distingué, il a ajouté celle d'un ministre des affaires étrangères heureux, et il serait difficile de dire quelle plus grande distinction lui reste à obtenir.

London, 16 juillet. — Lord Beaconsfield est descendu du train à 4 h. 30 m. Après avoir distribué quelques poignées de monnaie, les plénipotentiaires sont montés dans leurs voitures. L'arrêt sur leur passage la foule les a acclamés avec ferveur et l'ourlet de fleurs. En arrivant à son hôtel, lord Beaconsfield, ayant été appelé par la foule, s'est mis à son balcon, puis a remercié la population pour les marques de sympathie qu'elle lui témoignait et a déclaré que les députés de l'Angleterre au Congrès avaient un quart pour laisser passer le cortège de lord Beaconsfield. La gare de Charing Cross est tapissée de fleurs et magnifiquement décorée avec les couleurs nationales des nations qui ont pris part au Congrès. — On lit dans le Times : « Lord Beaconsfield sera fêté aujourd'hui comme le principal acteur d'un des plus honorables triomphes diplomatiques du siècle d'Angleterre. » A la renommée d'un homme d'Etat distingué, il a ajouté celle d'un ministre des affaires étrangères heureux, et il serait difficile de dire quelle plus grande distinction lui reste à obtenir.

London, 20 juillet. — A l'occasion de l'anniversaire de l'établissement de l'Association libérale de Bermondsey street, à Londres, M. Gladstone a prononcé un long discours, au cours duquel il a manifesté l'intention de résigner la position de leader qu'il occupe dans le parti libéral. Il a ensuite violemment attaqué la manière dont la nation est gouvernée. Aucun gouvernement absolu en Europe n'aurait été faire ce que le cabinet anglais a fait en acceptant certaines responsabilités que le peuple ignore et que M. Gladstone, a critiqué le traité de Berlin dans ce qu'il désigne comme un traité qui place sous le joug despotique de la Russie la Bessarabie qui appartient à la libre Roumanie. La Russie conserve toujours ses droits à réclamer une lourde indemnité qui peut, à un moment donné, devenir un nouveau prétexte de guerre. Ce traité de Berlin, en fin de compte, détruit l'intégrité et l'indépendance de la Turquie. L'idée qui concerne le traité anglo-turc, il n'y a qu'une épithète pour le qualifier, c'est un acte de folie. Aucun des grands hommes d'Etat qui ont dirigé les destins de l'Angleterre pendant les quarante dernières années n'aurait signé une pareille convention. Cette convention est une honte, une œuvre assurée en même temps qu'elle révèle tous les grands sentiments du pays et a aliéné à l'Angleterre toutes les puissances étrangères.

London, 29 juillet. — A la Chambre des communes, lord Hartington a présenté une « résolution » qui a soulevé les applaudissements du parti libéral et des radicaux. L'orateur a dit qu'une idée très-impopulaire du traité de Berlin a été proposée, et qu'il se prononce sur ses principes dispositions comparées à celles du traité de San Stefano. Avant la guerre la Russie avait élevé des prétentions qui n'allaient pas aussi loin que celles que le traité de Berlin a consacrées, et l'Angleterre ne voulait jamais les admettre ni les faire accepter de la Turquie. L'orateur a ensuite violemment attaqué la constitution anglo-turque et demande si le gouvernement anglais aurait trouvé quelque semblable arrangement entre la Russie et la Turquie. L'île de Chypre est inutile pour la défense de l'Asie Mineure.

## NOUVELLES DIVERSES.

Madrid, 26 juillet. — La reine d'Espagne est morte. La reine a passé les dernières heures de sa maladie dans un état d'insensibilité complète. Le roi Alphonse est resté à son chevet jusqu'à sa mort. Ce deuil prématuré jette une profonde affliction dans tous les classes de la société.

Madrid, 28 juillet. — La dépouille mortelle de la reine d'Espagne a été transportée à Escorial aujourd'hui en grande cérémonie. Les rues, sur le parcours de la funèbre procession, étaient remplies d'une foule silencieuse et attristée.

Rome, 4 juillet. — Il paraît que le pape Léon XIII, après avoir fait à l'empereur d'Allemagne des ouvertures amicales, s'est résolu et s'est décidé à suivre la politique de son prédécesseur, c'est-à-dire s'inspirer des suggestions de son entourage. Le nonce du pape à la cour de Bavière a été invité à entamer des négociations sur cette base avec le gouvernement de Berlin.

London, 6 juillet. — Les Américains résidant à Genève ont célébré l'anniversaire du 4 juillet par un banquet suivi d'un bal. Les résidents de Chamounix ont hissé les couleurs américaines au sommet du Mont Blanc.

London, 19 juillet. — La santé de l'empereur Guillaume se rétablit lentement. Il partira prochainement pour Gastein. Tous les membres de la famille de Nollath ont changé leur nom en celui de Edeling.

Kiel, 19 juillet. — L'enquête officielle qui a eu lieu à la suite de la désastreuse collision des navires cuirassés allemands sur les côtes d'Angleterre est terminée; les officiers du *Gross-Kurfurst* et du *König Wilhelm* sont acquittés. La cause, en ce qui concerne, est imputée à une erreur de la part du *König Wilhelm*.

Paris, 30 juillet. — A raison de leurs rapports avec le Congrès de Berlin, le prince de Hohenlobe et le comte de Baulow ont été

promus grand-croix de la Légion d'honneur; MM. Rudowitz, Holstein et Rush ont été également promus à des grades différents de l'Ordre précité. Ces nominations sont considérées comme l'indice de bons rapports entre la France et l'Allemagne.

Paris, 26 juillet. — Le ministre des finances a informé le Comité central de l'Exposition qu'il a décidé de réduire la valeur des médailles d'or afin d'en doubler le nombre. En conséquence, il y aura 150 grands prix et 2,500 médailles d'or.

Paris, 26 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture du Congrès des droits de la femme. M. Martin, conseiller municipal de Paris, et M<sup>lle</sup> Julia Ward Howe, députée des présidents du Comité.

Paris, 30 juillet. — La Banque de France va adopter de nouvelles billes à raison du grand nombre de contrefaçons qui existent parmi les anciens. — Le Gouvernement va accorder à un certain nombre de réfugiés-politiques l'autorisation de rentrer en France.

Le croiseur *Tourville*.

Le *Tourville*, croiseur de 1<sup>re</sup> classe, vient de terminer la série de ses essais. Ce magnifique bâtiment qui, au cours de ses expériences, a montré les qualités nautiques les plus remarquables, est actuellement disponible pour tout service de croisière ou de campagne lointaine que l'on voudrait bien lui confier.

Construit par les Forges et Chantiers de la Méditerranée, sur les plans de M. l'ingénieur de 1<sup>re</sup> classe Lébelleu de Dionne, le *Tourville* a été commencé en 1873 dans les chantiers de la Seine; la machine, exécutée dans les mêmes ateliers, est due à M. Orsel, ingénieur de la marine, détaché au service de cette compagnie. L'armement et les essais ont été suivis avec grand intérêt par le vaisseau Layrie, qui commande ce bâtiment depuis plus d'un an.

La vitesse et les qualités de mer que l'on cherchait à réaliser dans ce type de croiseur de 1<sup>re</sup> classe ont nécessité pour ces bâtiments l'adoption de dimensions considérables. Le *Tourville* a 100 mètres de longueur, 15 mètres de largeur et 670 tonnes de déplacement; la surface de sa voilure atteint 2,300 mètres.

L'ateur du plan s'était proposé d'imprimer au navire une vitesse de 17 nœuds; s'en développait une puissance de 7,200 chevaux vapeur. Le résultat des expériences a pleinement justifié les prévisions, car la machine a fourni 7,340 chevaux sans qu'il se soit enregistré une vitesse de 16 nœuds 9/10, moyenne de nombreux parcours effectués sur la grande base des îles d'Hyères. Les qualités nautiques n'ont pas été inférieures au rendement de vitesse.

Le ministre de la marine, pour expérimenter complètement ce nouveau type, avait proposé de faire exécuter au *Tourville* une croisière d'été d'une durée suffisante pour lui fournir l'occasion d'évoluer et de naviguer par tous les temps et sous toutes les aures. Cette expérience concluante n'a fait que confirmer les excellents résultats précédemment acquis. Les conditions de temps que le *Tourville* a rencontrées à la mer ont varié du calme au coup de vent; dans toutes les circonstances, les manœuvres, les virages de bord, vent devant et vent arrière, se sont toujours accomplis avec certitude.

Le *Tourville* se comporte bien sous toutes les aures. Il a tenu la cape, par vent grand frais et par coup de vent, sans le secours de sa machine; mais il convient de faire observer que le service ordinaire, par temps fort, de tenir la cape à la vapeur sous les goélettes, afin d'éviter les secousses qui se manifestent à l'arrière du navire et qui pourraient, à la longue, compromettre la solidité du gouvernail. Le roulis et le tangage ont toujours été doux et d'une amplitude modérée, même par mauvais temps et grosse mer. Sous tous les rapports, le *Tourville* s'est bien comporté dans l'allure du vent arrière.

L'armement de ce croiseur se compose de 7 canons de 19 centimètres sur le pont et de 14 canons de 14 centimètres dans la batterie; son approvisionnement de charbon atteint son tonnage et lui permet d'entreprendre, à la vapeur, une croisière de longue haleine.

L'échecement de ce beau type de notre flotte fait à notre grand honneur aux ingénieurs qui en ont donné les plans, et à notre industrie privée qui a exécuté la coque et les machines. La réalisation complète des espérances qui avaient fait concevoir démontre amplement que la science de l'architecture navale n'est pas tombée en désuétude parmi nous et que nos ingénieurs continuent, comme par le passé, à être à la hauteur de leur mission.

Aujourd'hui que le *Tourville* est entré dans le service actif de la flotte, on peut dire que si la France a été distancée, au début, par l'exécution des grands croiseurs, elle a créé et possède actuellement un bâtiment d'une vitesse supérieure à celle de tous les navires de cette catégorie.

Le *Duquesne*, qui est construit sur les mêmes plans et qui est actuellement en armement, sera également à été pourvu d'une machine plus importante, ce qui permettra de lui faire dépasser la vitesse fournie pendant les essais à la voile exécutés par le *Tourville*. (Journal officiel.)

## Le phonographe chinanois.

Si le phonographe n'avait fait que parler, nous ne serions certes pas en droit de nous occuper de lui; mais il chante maintenant, il se vante, il récite.

Bien se voit, nous avons entendu chanter la première partie de l'air : *La Donna e mobile*, de Verdi. Un des assistants, doué d'une belle voix de ténor, avait chanté avec force cette phrase devant la plaque vibrante qui sert d'oreille et de bouche au phonographe. L'instrument l'a répété avec toutes les nuances et toutes les inflexions de la mélodie des paroles.

Dans l'état actuel de cette invention extraordinaire, il y a quelques restrictions à faire sur la reproduction du timbre de la voix humaine. Le phonographe, qui reproduit si exactement la hauteur des sons et les inflexions les plus délicates de la parole, rend imparfaitement le timbre, ou, si l'on veut, le coloris de la voix humaine. C'est comme si l'on entendait dans le brouillard une voix étouffée et gutturale, la voix d'un globe ou d'un esprit larval imitant le chanteur ou l'orateur.

Cependant la reproduction des sons naturels de la voix est si parfaite, malgré ce son un peu dur, qu'il en résulte une impression comique et efficace, qui a été remarquée par les auditeurs.

L'expérience ne s'est pas bornée là. Après que l'instrument eut enregistré la mélodie dont nous venons de parler, l'opérateur, appliquant sa bouche près de la plaque



RECLAMATION DE TANTUM.

Un seul... 100 litres... 100 grammes... 10 litres... 100 litres... 100 grammes... 10 litres...

AVIS AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS.

Le mardi 10 septembre courant, à 8 heures du matin, au bureau de la Cour... 100 litres... 100 grammes... 10 litres...

ANNONCES

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OcéANIE; siège social: Hanoubo.

La Société est une société par actions. Les statuts, arrêtés le 14 janvier 1876, certifiés par un notaire, se trouvent au n° 2 des actes.

La Société a pour but le commerce et la navigation (2 des statuts). Le capital social est de M. 5,250,000 (1,562,500 fr.), en 250 actions nominales de M. 5,000 (5,250 fr.) entièrement libérées.

La Société est administrée par la Direction, composée, selon l'avis du conseil de surveillance, d'une ou plusieurs personnes (3).

Chacun des directeurs a la signature sociale (4).

La Société fera des publications au journal Deutscher Reichsanzeiger (4).

Johann Christian Thomsen est nommé directeur (article n° 3).

Korogrist, suivant ordonnance du 19 janvier 1876, le 20 janvier 1876.

Signé: HEHMANN.

Le 16 août 1876, MM. Gustav Godfrey et Adrien Siefert, à Papete, ont été ultérieurement nommés directeurs de la Société (art. n° 6).

Enregistré, suivant ordonnance du 16 août 1876, le 23 août 1876.

Signé: A. de l'Actes, Dr. actuaire.

En remplacement de feu Adrien Siefert, Hermann Meul à Papete, a été élu directeur.

Signé: SCHRAMM, Dr. actuaire.

Le capital social est porté à M. 4,400,000 (1,550,000 fr.), composé de 250 actions à M. 5,500 (8,250 fr.) (art. n° 10).

Enregistré, suivant ordonnance du 20 novembre 1877, le même jour.

Signé: SCHRAMM, Dr. actuaire.

[Comm.] Retrait à Hanoubo, le 11 juin 1878.

M. 50 Pour Régularisation; Signé: SCHRAMM, Dr. actuaire.

Timbre, n° 11,288 d. 3 juin 1878.

L'authenticité de la signature ci-dessus du sieur Peter Christian Gustav Schramm, J. V. Dr. actuaire du Tribunal de commerce de cette ville, comme étant approuvée par lui-même, est certifiée par moi, Wilhelm Eduard Schramm, Dr., notaire public assermenté à Hanoubo, conjointement avec les témoins soussignés Theodor Oscke et Emil Mensch, habitant cette ville.

Fait à Hanoubo, le 3 juin 1878. Signé: Theo. Oscke, témoin. [Comm.] Signé: W. E. Schramm.

Signé: Emil Mensch, témoin.

Vu au Consulat général de France à Hanoubo pour légalisation de la signature de M. W. E. Schramm, notaire public assermenté en cette ville, approuvée ci-dessus.

Hanoubo, le 3 juin 1878. [Comm.] Le Grand du Consulat général de France, (Signature illisible).

Papete, 5 août 1878.

Pour traduction certifiée sincère et véritable: L'interprète assermenté, OSCAR HECHE.

204 fr. — Enregistré à Papete, le 4 septembre 1878, p. 30 v., n° 4 à 9, et p. 31 r., n° 1 à 4. Reçu: deux cents francs pour droit fixe gradué et quatre francs pour extrait. — A. HOVART.

A VENDRE FOR SALE

Maison et Terrain, situés près de Farel, et faisant face sur le quai de l'Arsenal. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M.-A. Cass, quai du Commerce.

House and Land, situated near Farel, and having frontage on the « quai de l'Arsenal ». For further particulars, apply to M. A. Cass, quai du Commerce.

LA VANILLE

Sa culture et sa préparation (extrait de l'étude faite sur cette plante), par A. DELZEN, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de la marine, membre de la chambre d'agriculture de la Réunion et du comité d'exposition permanente coloniale. Brochure in-8° de 34 pages. — Prix: 1 franc. 295

P. G. SABATIE SABATIE, SUICH & Co. [c. COMM.] 330 RUE RUSE, SAN FRANCISCO (CAL.) Importateurs de VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS.

Commission et Consignation 252

Agents de: Day Monopole, SULLIVY NOBESSE, Heideck et Co, Reims; — VILVAZAN O'DONN, 1<sup>er</sup> cru, Bordeaux; — BELAN'S BYRONS, Busselord; — Théophile Rodeger et Co, Gladstagen, Caste Brunes, Reims; — Diez Freres, Reims.

Conserves françaises — Cognac — Sherry — O'Porto — Liqueurs — Vitellines. Seuls agents pour les États-Unis des Vins de GEORGE F. HOOPER'S, Sonoma (Cal.)

Étude de M<sup>re</sup> GOUVE, défenseur à Papete, rue de Rivoli.

VENTE APRÈS FAILLITE.

A vendre, le mardi vingt-quatre septembre au huit heures, séance-dix-huit, à huit heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance, séant au palais de justice, à Papeete. Le domaine ci-après désigné, dépendant de la faillite de Sir James William Stewart, autrès-nommé à Papete, aujourd'hui décédé, sur la poursuite de M. René Holzer, syndic de la faillite dudit sieur William Stewart. Ayant M<sup>re</sup> Goupil pour défenseur.

Désignation des biens à vendre.

Un ensemble de terres d'un seul tenant situées à l'île Nooka-Niva (Marquises), au lieu dit la baie du Capitaine et connue sous le nom de Taiipi-va.

Cet ensemble de terres est borné au nord et à l'est par les crêtes des montagnes qui forment les vallées dans ces directions, à l'ouest par les terres cédées à la France suivant traité de huit cents cent quarante-sept, et enfin au sud par toutes les rives de la baie du Capitaine. Depuis le cap Martin à l'est jusqu'au cap des Trois Grottes à l'ouest.

Il comprend toutes les vallées débouchant dans cette baie entre les caps dont il vient d'être parlé.

Ces vallées s'appellent respectivement Taiipi, Hooumi, Maili, Hikapka et Hakapaka: ces trois dernières sont connues sous le nom de vallées des Haapas.

Cet ensemble est presque entièrement en friche, à l'exception d'une vingtaine d'hectares environ, lesquels sont plantés en cotonniers; il couvre une superficie totale de trois mille sept cent quatre-vingt-deux hectares trente ares, dont trois mille quatre-vingt-cinq hectares quatre-vingt-deux ares en montagnes, et sept cent sept hectares trente-huit ares en vallées et plateaux cultivables.

Chaque vallée est fertilisée par une rivière ou cours d'eau, et l'une d'elles, celle qui coule dans la vallée de Taiipi-va, est navigable pour les embarcations jusqu'à environ six cents mètres de son embouchure.

La baie du Capitaine offre un mouillage sûr aux navires, même d'un fort tonnage.

Les superficies qui viennent d'être relatées résultent d'un plan général dressé à dix mil huit cent soixante-seize, par M. Robert, géomètre assermenté, chef de cadastre à Tahiti.

A ce plan M. Robert a joint un rapport détaillé de l'état de la propriété mise en vente: ce plan et ce rapport sont déposés avec le cahier des charges pour y demeurer annexés.

Aux termes d'un contrat passé entre l'administration de Tahiti et M. Stewart, il a été stipulé que l'acquéreur faisait abandon en faveur des indigènes habitant les vallées d'une quantité de terre équivalente à deux hectares par individu pour en faire la propriété commune de chaque village; lesdites terres devant être propres à la culture et être situées à proximité desdits villages.

De rapport sus-relaté de M. Robert, il résulte qu'à la date de sa confection, la population des vallées était de deux cent soixante-trois personnes, dont quatre-vingt-neuf hommes.

La vente de ce domaine a été autorisée par jugement du vingt-neuf janvier dernier, enregistré.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente a été déposé au greffe dudit tribunal le huit mars suivant.

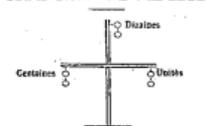
La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de quarante mille francs, et...

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, à Papete, le 23 août 1878.

A. GOUVE.

Enregistré à Papete, le 26 août 1878, p. 28 v., c. 1<sup>re</sup>. — Reçu: 4 francs. — A. ROBERT.

SÉMAPHORE DE PAPEETE



220—Le navire demandé au secours.

Table with 2 columns: 1. Es ve dans l'Est, 2. Es ve dans le Nord, 3. Es ve dans l'Ouest, 4. Annuler le signal précédent. 113 Sandwich, 120 Allemagne, 121 Américain, 122 Anglais, 123 Autrichien, 124 Chilien, 125 Espagnol, 131 Français, 132 Italien, 133 Norvégien, 134 Péruvien, 135 Russe, 141 Sans pavillon, 200 Route au Nord, 201 Route à l'Est, 202 Route au port par la grande baie, 203 Route au port par Taoumou, 210 Le navire communiqué avec la terre, 211 Mouillé à Haapapa, 212 Mouillé à Taoumou, 213 Le navire mouillé à Haapapa ou à Taoumou aperçus, 220 Le navire aperçu, 221 Le navire est avarié, 222 Le navire secouru du secours, 223 Embarcation chavirée, 224 S'écarter de la baie, 225 Demande un remorqueur (1).

(1) Les navires qui demandent à se faire remorquer doivent avoir un pavillon au mât de misaine et à la hauteur de la vergue de perroquet.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 5 au 11 septembre 1878.

Table with columns: DATES, PRESSION BAROMÉTRIQUE (Baromètre, Baromètre à 6 heures du matin, Baromètre à midi), TEMPÉRATURE (Exposés, Exposés à l'ombre), VENTS (Vents dominants), and other weather-related data.